

Philippe Kourilsky

## **L'altruisme : clé de la lutte contre la pauvreté**

---

### **Warning**

The contents of this site is subject to the French law on intellectual property and is the exclusive property of the publisher.

The works on this site can be accessed and reproduced on paper or digital media, provided that they are strictly used for personal, scientific or educational purposes excluding any commercial exploitation. Reproduction must necessarily mention the editor, the journal name, the author and the document reference.

Any other reproduction is strictly forbidden without permission of the publisher, except in cases provided by legislation in force in France.

**revues.org**

Revues.org is a platform for journals in the humanities and social sciences run by the CLEO, Centre for open electronic publishing (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Electronic reference

Philippe Kourilsky, « L'altruisme : clé de la lutte contre la pauvreté », *Field Actions Science Reports* [Online], Special Issue 4 | 2012, Online since 31 January 2012, Connection on 10 October 2012. URL : <http://factsreports.revues.org/1257>

Publisher: Institut Veolia Environnement  
<http://factsreports.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document available online on: <http://factsreports.revues.org/1257>

This document is a facsimile of the print edition.

Creative Commons Attribution 3.0 License

## L'altruisme : clé de la lutte contre la pauvreté

Philippe Kourilsky

Professeur au Collège de France

**Résumé.** Cet article présente le concept d'altruisme et en montre l'importance philosophique et pratique dans la lutte contre la pauvreté. Forme très spécifique d'altruisme rationnel, l'altruisme est le devoir de la liberté. Le devoir individuel d'altruisme est la contrepartie nécessaire du droit aux libertés individuelles. Il est, par nature, distinct (mais complémentaire) de la générosité, et étranger à l'attente de don réciproque (même s'il ne l'exclut pas). L'idée d'altruisme est fondatrice d'une théorie de la responsabilité individuelle et d'une théorie de la justice qui fournissent un cadre conceptuel à la lutte contre la pauvreté. Parce qu'elle ne prend sens que si elle est mise en œuvre avec une méthode définie, elle offre également un cadre à l'action, comme le montre l'Initiative FACTS. L'altruisme apparaît ainsi comme une clé de la lutte contre la pauvreté.

**Mots clés.** Action de terrain, altruisme, justice sociale, libéralisme, liberté, pauvreté.

### 1 Introduction

La pauvreté est un des plus grands problèmes de notre temps. Près d'un milliard d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent gravement de la faim. Près de deux milliards vivent dans des conditions d'hygiène critiques, manquent d'eau potable, de toilettes, d'électricité et d'autres biens essentiels. La planète devrait, dans les 40 prochaines années, accueillir 2,5 à 3 milliards d'habitants de plus que les 7 milliards qu'elle compte aujourd'hui. Faut-il égrener plus avant la litany de chiffres trop bien connus, mais trop souvent mis à l'écart, négligés ou oubliés. La pauvreté ravage les pays les plus pauvres de la planète. Elle reste un fléau dans les pays riches. Elle soulève des problèmes de tous ordres : philosophiques et moraux, politiques et économiques. Quant à la lutte contre la pauvreté, elle se heurte à des obstacles bien pratiques et très spécifiques, qu'ils soient d'ordre financier ou opérationnel.

Dans deux livres récents (Kourilsky 2008 ; Kourilsky 2010) – auquel je ferai référence en utilisant les sigles TA (pour le Temps d'Altruisme) et MA (pour le Manifeste de l'Altruisme) – j'ai analysé sous un angle neuf la notion d'altruisme. J'en ai extrait ce qui, à mon sens, constitue sa composante principale, que j'ai baptisée l'altruisme. Bien que cette recherche ait été mue par la question de la pauvreté, le lien entre altruisme et pauvreté n'a pas fait, dans ces ouvrages, l'objet d'une étude détaillée. Le but de cet article est de montrer que, pour qui veut lutter contre la pauvreté, l'altruisme fournit une double clé, philosophique et pratique. Je souligne d'emblée un point de méthode : dans ce qui suit, je me livrerai plusieurs fois à des va et vient entre deux points de vue afférents au même concept : un point de vue général, auquel correspond souvent une approche plutôt idéaliste, et un point de vue contextuel, qui relève plutôt d'une approche pragmatique. Cette manière de penser est habituelle dans l'analyse

des systèmes complexes. Ceux-ci doivent être étudiés à plusieurs niveaux de complexité, qu'il convient ensuite d'associer et de réconcilier, mais non d'opposer (TA, Ch. 3 ; MA, Ch. 5).

### 2 L'altruisme, approche philosophique de la lutte contre la pauvreté

#### 2.1 Pauvreté et liberté

Pourquoi aider les pauvres ? Par devoir ? Par conviction religieuse ? Par bonté, par empathie, par générosité ? Les motivations abondent, les contre-motivations également. Elles se nomment : égoïsme, individualisme, négligence, refus de l'idée d'un devoir. Certains considèrent que les pauvres leur sont étrangers et qu'ils n'ont aucune responsabilité à leur endroit. Le pauvre serait entièrement responsable de sa pauvreté. A lui d'en sortir, s'il le veut. Le pauvre serait donc libre de l'être et de ne pas le rester, tandis que le non-pauvre serait libre de l'aider ou de ne pas l'aider. Ce point de vue n'est heureusement pas partagé par tous mais il ne peut être réfuté qu'au terme d'une réflexion sur les notions de liberté et de responsabilité.

Qu'est ce qu'un pauvre ? Beaucoup d'économistes font appel à des définitions chiffrées. Dans les pays en développement, le pauvre est celui qui vit au-dessous d'un seuil fixé, en 2008, par les Nations Unies à 1.25 dollar par individu et par jour. Pour les pays riches, on utilise des seuils ou des pourcentages : en France, sont pauvres tous ceux dont les revenus sont inférieurs à 50 %, ou pour l'extrême pauvreté, à 60 % du revenu national médian. Dans une toute autre perspective, on peut, avec Georges Simmel, tenir pour pauvre celui qui a besoin d'être assisté (Simmel, 1908). La pauvreté devient alors fonction du rapport qui s'établit entre le pauvre et moi.

Comme je l'ai noté ailleurs (TA, ch. 6 et 8), ces définitions renvoient à des points de vue distincts, qui peuvent se compléter plutôt que mutuellement s'exclure. Privilégier l'une ou l'autre n'est pas sans conséquence. Si le pauvre est celui qui gagne moins de 1.25 Dollar par jour, je peux prétendre n'avoir aucune obligation envers lui, et même le tenir pour responsable de son état. Si le pauvre est défini par son besoin d'assistance, la question du lien entre lui et moi s'impose d'emblée, et, avec elle, celle de la liberté de chacune des parties, le pauvre et le non-pauvre.

Une contribution essentielle d'Amartya Sen a été de démontrer que la pauvreté constitue une perte de liberté(s). Amartya Sen définit les libertés individuelles (ou capacités) comme désignant les libertés dont l'individu jouit effectivement dans son existence (Sen, 2000). Qu'est ce que cela veut dire d'être libre par principe et de mourir de faim par manque de ressources? La liberté est certes un principe universel auquel chacun souscrit. Mais il convient aussi d'en apprécier l'expression dans un contexte donné. Comme je l'ai souligné ailleurs (MA, ch.5), la notion de «liberté individuelle» est le versant contextuel de l'idée universelle de «liberté». Ici encore, il ne fait pas sens de les opposer. Au lieu de s'exclure mutuellement, les deux idées ont vocation à se compléter, à coexister, à être toutes deux prises en compte.

## 2.2 L'altruisme, ou le devoir de la liberté

Il est couramment admis que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres, et donc que la liberté a forcément des limites dans toute vie en société. Mais si on l'aborde sous l'angle des libertés individuelles, on s'aperçoit que la liberté des uns est également construite grâce à celle des autres. Si je suis trop pauvre pour acheter du pain, je souffre d'un déficit de libertés individuelles. Mais si j'en ai les moyens, il faut encore un boulanger pour faire le pain et le vendre. Dans l'approche contextuelle et pragmatique des libertés individuelles, l'idée de liberté doit aussi se fonder sur la nécessaire interdépendance entre les hommes, au demeurant de plus en plus évidente dans un monde en globalisation. **La liberté des uns est donc aussi bien construite que limitée par celle des autres.**

Le postulat qui fonde la suite de ma démarche est qu'il n'existe pas de droit sans qu'un devoir lui soit associé. Or il est un droit que nous reconnaissons unanimement comme fondamental : c'est le droit à la liberté. Quel est alors le devoir qui lui correspond? Lorsqu'on se place au niveau contextuel, celui des libertés individuelles, la réponse apparaît clairement. C'est le devoir de contribuer à la construction des libertés individuelles des autres. C'est ce que j'appelle **le devoir individuel d'altruisme** (MA, ch.1). Et, en revenant à l'idée universelle de liberté, on parvient à l'énoncé suivant : **Au droit à la liberté correspond un devoir d'altruisme**, l'altruisme étant définie comme : «**engagement délibéré à agir pour la liberté des autres**».

Dans cette définition, l'engagement à agir pour la liberté des autres renvoie à une forme d'altruisme (TA, ch.7). Quant à l'adjectif «délibéré», il implique une réflexion sérieuse. L'engagement délibéré à agir pour la liberté des autres est donc une variante très spécifique d'altruisme rationnel. Après

la publication de mes deux ouvrages sur cette question, j'ai constaté à l'usage que les nombreuses significations véhiculées par le terme altruisme interféraient avec le sens très spécifique que je voulais lui donner. Pour éviter toute confusion, j'ai donc créé le terme d'altruisme que j'utilise désormais.

Au va et vient intellectuel entre «libertés individuelles» et «liberté», correspond un même mouvement entre «devoir individuel d'altruisme» et «devoir d'altruisme». C'est au niveau contextuel que s'introduit l'idée essentielle d'une **proportionnalité** entre libertés et devoir d'altruisme de l'individu. Celle-ci fait sens au niveau moral comme au niveau pratique : plus mes libertés individuelles sont grandes, plus mes capacités d'agir le sont également, et plus mon devoir d'altruisme est élevé. Ainsi se trouvent jetées les bases d'une **théorie de la responsabilité individuelle** (TA, ch. 7). Celle-ci ne peut être mise en œuvre que si l'individu évalue par lui-même ses propres libertés et son devoir d'altruisme (MA, ch. 6). C'est un point capital sur lequel je reviendrai dans la deuxième partie de cet article.

Cette conception de la responsabilité individuelle a de nombreuses conséquences. En particulier, elle peut être élargie à l'échelle d'un groupe social de n'importe quelle taille, pour autant que celui-ci revendique la liberté, puisque cette prétention entraîne un devoir d'altruisme (MA, ch. 9). C'est ainsi qu'à l'échelle d'une nation, on peut concevoir la définition d'un devoir d'altruisme national qui s'exerce, notamment en direction des plus déshérités, tout autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il est alors dirigé vers d'autres nations plus pauvres, et vers les pauvres que d'autres nations hébergent.

## 2.3 Altruisme, générosité et don réciproque

A l'échelle de l'individu, l'introduction de l'idée d'altruisme permet de clarifier deux points importants. Tout d'abord, l'altruisme est radicalement différente de la générosité. Cette dernière fait appel au cœur au moins autant qu'à la raison, dont l'altruisme se réclame de façon exclusive. De plus, la générosité fait partie de l'espace des libertés. En effet, j'ai toute latitude d'être ou ne pas être généreux, et je peux de surcroît décider de l'affectation de mon don, en choisissant, par exemple, de soutenir les arts plutôt que d'aider les pauvres. A l'inverse, l'altruisme est un devoir qui s'impose à moi de façon rationnelle dans un cadre moral défini. Celui-ci est laïc en ce sens qu'il ne fait appel à aucune puissance transcendante mais il est compatible avec la plupart des morales religieuses. Altruisme et générosité appartiennent donc à des catégories distinctes. Cela ne les empêche pas d'être complémentaires et, s'agissant du traitement de la pauvreté, d'avoir vocation à s'additionner. Néanmoins, la distinction entre les deux amène à poser clairement la question suivante : La générosité suffit-elle à résoudre le problème de la pauvreté? L'ensemble de l'expérience historique fournit une réponse tranchée : c'est non.

L'altruisme se distingue également de l'idée qui s'est répandue après les travaux d'anthropologie de Marcel Mauss (1925), selon laquelle tout don est effectué avec l'attente d'un contre-don. L'altruisme est radicalement asymétrique. Le devoir d'altruisme ne repose en aucune manière sur l'attente d'un don réciproque. Cela n'implique pas que cette dernière

ne constitue pas un moteur de certaines actions humaines, mais réfute simplement l'idée qu'elle en est le moteur exclusif. Il est ainsi affirmé qu'à côté du don réciproque, il y a place pour des comportements rationnels guidés par l'idée d'altruisme. Cette précision est importante, car c'est la théorie du don réciproque, souvent combinée à la théorie des jeux, qui a fondé une bonne part des études de psychologie expérimentale et la majorité des approches économiques sur l'altruisme (Kolm, 2006).

## 2.4 La question de la justice sociale

L'altruisme permet aussi de fonder une **théorie de la justice**, qui s'étend à la justice sociale (MA, ch. 10). Les individus qui pratiquent l'altruisme sont amenés, en moyenne, à formuler des jugements plus équitables, dont la sommation produira forcément, si les dispositifs démocratiques fonctionnent correctement, plus de justice sociale. Dans la même voie que celle préconisée par Amartya Sen (Sen, 2010) et contrairement à celle tracée par John Rawls (Rawls, 1971), cette théorie ne cherche pas à éclairer la nature de la justice parfaite, ni à définir des institutions parfaites qui permettraient d'aboutir à cette dernière. La théorie de la justice élaborée à partir de l'altruisme laisse ouverte la question des fins, comme celle des moyens qui, dans la pratique, permettent de les atteindre. En conséquence, elle peut s'accommoder de plusieurs types de système politique, à condition que ceux-ci permettent l'expression, la remontée et l'intégration des points de vue individuels. Ces indéterminations et le caractère « statistique » associé à l'intégration des points de vue, ne font que refléter la liberté de chacun et la responsabilité qui y est associée. Dans ce contexte, le contrat social a bien vocation à se nouer mais entre individus qui ont préalablement évalué leur propre devoir d'altruisme. La notion de contrat est alors à penser de façon dynamique. Elle n'est pas figée dans un cadre préalable. Elle devient aussi plus réaliste puisque les parties prenantes ont pris la mesure de leurs obligations et de leurs capacités d'action (TA, ch. 10).

**Cette conception de la justice est donc fondée sur une méthode.** Elle n'a pas de contenu normatif. Elle ne prescrit pas d'institutions idéales. Elle ne fait pas la promotion d'une égalité parfaite entre les hommes. À l'inverse, elle propose un système probable de réduction des injustices et des inégalités, dans un mode pragmatique, fondé sur l'analyse de situations de fait. Cela n'implique aucunement l'abandon d'idéaux universels, mais bien au contraire, fournit un moyen de s'en approcher (MA, ch. 9).

Ainsi se trouve établi, par l'intermédiaire de l'altruisme, un lien logique entre l'idée de liberté et celle de justice sociale : le droit à la liberté implique un devoir d'altruisme, et l'exercice de ce dernier contribue à l'amélioration de la justice sociale. Cette trame est d'une importance capitale parce qu'elle conduit à mettre en question les philosophies politiques libérales.

## 2.5 Une remise en question du libéralisme

Les philosophies politiques qui se réclament du libéralisme respectent-elles ce lien entre liberté et justice sociale ? Toutes mettent en exergue l'idée de liberté. Pour autant, le terme

générique de libéralisme recouvre des théories bien distinctes aux conséquences économiques et sociales très différentes, bien mises en lumière par la crise financière de 2007-2008 (Stiglitz, 2010 ; Supiot, 2010). Pour simplifier, à un extrême, se trouve l'ultralibéralisme : le moins d'Etat et le moins d'impôts possibles, tous deux étant compris comme empiétant sur la liberté des citoyens. Pour corollaire, une assistance sociale publique limitée, à laquelle la générosité des citoyens peut éventuellement suppléer. A un autre extrême, l'Etat-providence avec des services sociaux très développés, abondés comme il se doit par des impôts élevés (Rosanvallon, 1995). A l'expérience, les problèmes de pauvreté apparaissent moins aigus dans le second cas que dans le premier – si l'on en juge par les différences notables que l'on relève entre les Etats-Unis (formule libérale tirée vers l'ultralibérale par une frange du parti républicain) et la France (Etat-providence tiré vers plus d'intervention étatique par une partie de la gauche). En général, les ultra-libéraux promettent des croissances économiques plus fortes, et prétendent que l'accroissement de la richesse nationale finira par bénéficier aux plus pauvres – prédicat qui n'est pas toujours vérifié. Les Etats-providence sont plus soucieux d'une redistribution régulée des richesses et de protection sociale, mais les dispositifs correspondants sont accusés de peser sur l'économie et la croissance – ce qui est parfois le cas. Ceci étant, les problèmes de justice sociale restent considérables dans la plupart des pays développés qui se réclament du libéralisme. Par ailleurs, à ce jour, les pays riches n'ont pas, tant s'en faut, su ou voulu résoudre le problème de la pauvreté à l'extérieur de leurs frontières. Or, comme mentionné plus haut, une nation libre a un devoir d'altruisme qu'elle est censée exercer, non seulement vis-à-vis de ses ressortissants, mais aussi envers les autres nations. De ce point de vue, j'estime que la réduction des injustices à l'échelle du monde est quasi-impossible dans l'état actuel du système libéral.

Selon moi, le libéralisme présente, depuis ses origines, une faille profonde qui se trouve aujourd'hui révélée et exacerbée par des circonstances historiques et démographiques particulières (MA, ch. 2 et 3). Je prétends que cette faille, d'ordre moral, trouve son origine dans l'idée même de liberté, entendue comme un droit fondamental sans qu'un devoir individuel lui soit clairement associé. Dans le système de l'Etat-providence, de nombreux devoirs liés à la justice sociale sont effectivement identifiés, mais transférés à la collectivité sans implication suffisante des individus. Dans un système ultralibéral, le transfert à la collectivité est évité, voire combattu, et les enjeux de justice sociale laissés à la discrétion de la générosité des individus, dont on a vu qu'elle est distincte de l'altruisme. C'est donc bien l'absence de l'idée d'altruisme qui, dans tous les cas, mine les philosophies morales et politiques libérales. Si l'altruisme n'est pas pris en compte, et si la faille morale du libéralisme n'est pas appréhendée comme telle et combattue, la question de la pauvreté, à l'échelle des nations comme à celle du monde, ne sera pas convenablement traitée. D'où l'idée d'un « libéralisme altruiste » que j'appelle de mes vœux (TA, ch. 12, MA, ch. 11), et qui pourrait s'installer dans une période « post-libérale », si l'on veut souligner par ce terme la nécessité d'une rupture avec la période actuelle. Pour ce qui concerne la France, fière des principes issus de sa

Révolution, je pense que le terme d'altruïté devrait être inclus dans la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » qui est l'exergue de la République. La trilogie « Liberté, égalité, altruïté » sonne juste. Si l'on voulait conserver l'idée de fraternité, on pourrait se rallier à la tétralogie moins euphonique de « Liberté, égalité, altruïté, fraternité » (MA ch. 8).

### 3 L'altruïté, approche pratique de la lutte contre la pauvreté

#### 3.1 Altruïté et élaboration du point de vue individuel

L'altruïté a encore une caractéristique majeure : sa mise en œuvre requiert une démarche spécifique. Le concept ne fait sens que s'il est combiné à une méthode : l'idée d'altruïté est vide si elle n'est pas accompagnée d'un mode d'emploi. La raison en est simple. Dans son principe même, et quelle que soit l'action visée (lutte contre la pauvreté, choix politique, etc.) sa mise en pratique veut que chaque individu prenne la mesure de ses libertés individuelles et du devoir d'altruïté correspondant. De plus, le passage à l'action dans un domaine choisi suppose une réflexion active et rationnelle. Pour mener celle-ci, il faut que l'individu dispose **d'informations et de connaissances** appropriées, et qu'il les prenne en compte. C'est une obligation pour quiconque prétend à une certaine objectivité. Il y a donc un devoir de s'informer auquel correspond, comme on le verra plus loin, un droit à l'information.

S'informer est indispensable pour toute personne qui entend mener une réflexion sérieuse. Si je m'informe, c'est pour bâtir et compléter mes connaissances afin de mieux appréhender une double réalité : celle de ma situation au monde (d'où dérive l'appréciation de mes libertés individuelles et de mon devoir d'altruïté) et celle de la situation du problème auquel je décide de m'attaquer. Dans une démarche rationnelle, qui pour une part relève de l'introspection (puisque je me suis mis en position d'analyser ma propre situation), et pour l'autre de l'observation (puisque je m'appête à traiter une question spécifique, en l'espèce celle de la pauvreté), il m'appartient donc de formuler des points de vue construits, qui pour être solides, doivent être, non seulement informés, mais aussi, comme on le verra plus tard, validés.

J'ai montré ailleurs que la méthode de pensée qui permet de tendre vers ces objectifs est proche de la méthode scientifique (TA, ch. 1, 2, 3). Je maintiens qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre les objets de science et les objets « ordinaires » qui constituent notre environnement. Il y a plutôt une différence d'attention portée aux uns et aux autres. La notion même de réalité prête évidemment à discussion, mais il n'est pas contestable que la science découvre des morceaux de réalité dont certains échappaient, ou étaient contraires à notre intuition. Une méthode de pensée du même ordre que la méthode scientifique, et appliquée aux objets « ordinaires » peut donc faire de même. Ainsi, le simple élargissement de mon périmètre de réflexion à propos d'objets aussi ordinaires qu'une table ou une baguette de pain est susceptible d'en modifier le contenu de réalité. En particulier, parce que cet élargissement consiste à prendre en considération d'autres objets avec lesquels l'objet étudié est en

interaction, j'ai de bonnes chances d'introduire de l'humain, en l'occurrence le menuisier et le boulanger en plus de la table et de la baguette de pain. En d'autres termes, une méthode de pensée qui vise à explorer rationnellement des champs de réalité est de nature à favoriser la découverte de l'autre, et à faire émerger le social là où on ne le percevait pas forcément (TA, ch. 3).

Reste l'étape de **validation**. Pour que mon point de vue devienne robuste, il faut qu'il ait subi, autant que possible, l'épreuve des retours de réalité, mais aussi celle de la critique d'autrui. Ici encore, la pratique de la science est instructive. Elle nous démontre l'importance de la confrontation constructive et de la discussion. Il n'est pas un seul résultat scientifique – même en mathématiques – qui ne soit pas validé par les autres. Dans les sciences dites exactes, plus que dans les sciences humaines, le processus aboutit souvent à un (quasi-) consensus. De ce fait, la science représente aujourd'hui la plus belle forme de démocratie du savoir. C'est ainsi que mon point de vue sur toute chose, y compris l'estimation de mon devoir d'altruïté, ne peut être considéré comme robuste si je ne l'ai pas soumis à d'autres pour critique et discussion (MA, ch. 6). Toutefois, le choix final me revient, et ma liberté est respectée.

Ceci étant, bien souvent, mon choix ne sera pas que rationnel. J'y mêlerai sans doute mon histoire, mes envies et mes passions. Ma posture finale ne sera pas forcément conforme à ce que me dictent mon devoir d'altruïté ou les éléments de validation émanant d'autres que moi. C'est pourquoi l'introduction de l'altruïté dans les comportements humains comporte une dimension que je qualifie de probabiliste. Comme je l'ai souligné plus haut, elle est porteuse d'un **pari**. En probabilité, l'altruïté a de bonnes chances d'améliorer mon sens de la responsabilité, et, par agrégation des comportements individuels, d'améliorer la justice sociale. Mais en probabilité seulement : la part de mes impulsions, de mes passions et de mes intérêts n'est pas éliminée par la prise en compte de l'altruïté, mais seulement équilibrée par celle-ci. D'où l'importance qu'il faut accorder à l'**éducation** – y compris à l'éducation à l'altruïté – pour sa capacité à promouvoir des attitudes rationnelles et raisonnables et à contenir les pulsions et les passions.

#### 3.2 Mettre la connaissance au service de la lutte contre la pauvreté

Le cheminement rationnel nécessaire à la mise en œuvre de l'altruïté passe donc par une recherche active d'information qui doit aboutir à une meilleure connaissance de la situation et à un jugement plus robuste sur cette dernière. Cette affirmation de principe valable pour chaque individu amène une interrogation générale : dispose-t-on globalement de suffisamment de connaissances dans la lutte contre la pauvreté ? La réponse est négative. On constate d'importants déficits de connaissances, manifestes aux niveaux de la recherche, de l'enseignement, et plus généralement, de la production de connaissances. Ainsi, les recherches sur l'économie sociale et solidaire et l'économie de la philanthropie sont encore peu abondantes (Kolm *et al.* 2006). L'évaluation comparative et rigoureuse des actions de terrain ouvre un domaine novateur,

mais encore peu développé (Duflo, 2010). Dans le domaine de l'enseignement, les créations de chaires et de cursus particuliers qui portent sur la lutte contre la pauvreté sont récentes, mais beaucoup d'universités et d'institutions prestigieuses, en France et à l'étranger, en sont désormais dotées<sup>1</sup>.

C'est au niveau de la production et de la diffusion des connaissances que les carences sont les plus graves. La capitalisation des savoirs et des savoir-faire relatifs aux actions de terrain est lourdement insuffisante. Des erreurs sont dupliquées alors que des réussites ne le sont pas. De façon générale, l'action de terrain n'est pas suffisamment fondée sur des faits établis. Il en résulte qu'une partie considérable des efforts et des fonds investis dans la lutte contre la pauvreté se trouve dissipée dans des actions inefficaces. Aider à corriger cet état de fait déplorable est l'objectif de l'initiative FACTS (FACTS = Field ACTION Science) qui vise à améliorer la situation des pauvres et des déshérités par un meilleur usage et une meilleure dissémination des savoirs et des savoir-faire (Kourilsky *et al.*, 2009). Plus précisément, elle se fonde sur le constat que les résultats des expériences de terrain, et singulièrement les résultats innovants, sont trop rarement mis en forme, évalués, publiés et diffusés. Cette situation est liée au fait que les acteurs de terrain n'ont ni pour pratique ni pour règle de publier leurs résultats et de les soumettre à la critique. En cela, leurs communautés diffèrent singulièrement des communautés scientifiques, pour lesquelles il s'agit d'une obligation majeure. La création d'un journal international, FACTS Reports, vise à pallier cette carence<sup>2</sup>.

Il est intéressant à ce stade de préciser le lien qui associe l'idée d'altruisme à la lutte contre la pauvreté **sur le terrain**. Celle-ci est menée dans un milieu largement pénétré par la générosité. Parce que l'altruisme suppose, à tous les niveaux et la réflexion et de l'action, une démarche rationnelle et méthodique, elle fait obligation aux acteurs de terrain qui la pratiquent de s'informer, d'informer les autres, et de se livrer à la critique constructive pour validation. Ce sont exactement les principes qui ont présidé à la création de FACTS Reports, dans laquelle les résultats sont publiés après validation par les pairs. Comme il a été indiqué plus haut, si l'altruisme implique un devoir de s'informer, il doit exister un droit correspondant : le droit à l'information (MA, ch. 8). Celui-ci n'est pas qu'une liberté de principe ou l'absence de censure. Il requiert, dans la pratique, que l'information soit disponible et accessible. En ce sens, la création de FACTS Reports est aussi un pas en direction du droit à l'information dont sont censés bénéficier les acteurs de terrain.

#### 4 Conclusion

Le concept d'altruisme est donc doublement structurant. Au niveau philosophique, il fournit l'armature d'une argumentation qui fonde une théorie de la responsabilité individuelle ainsi qu'une théorie de la justice. Au niveau pratique, il implique la mise en œuvre d'une méthode selon laquelle la rationalité, la connaissance et la discussion sont les fondements de la réflexion et de l'action. L'idée d'altruisme est essentielle dans de nombreux domaines. En ce qui concerne la philosophie politique, elle conduit à proposer une refondation du libéralisme comme « libéralisme altruiste » (MA, ch. 11). Dans le champ de l'économie, il devient essentiel de l'intégrer dans des segments de la théorie économique (MA, ch. 7), comme H. Defalvard (2011 a et b) a entrepris de le faire. Cela conduit notamment à procéder à une évaluation éthique des externalités associées aux phénomènes et décisions économiques (MA ch. 7).

Concernant spécifiquement la lutte contre la pauvreté, le concept d'altruisme fournit un cadre moral qui permet de la justifier, de la soutenir et de l'amplifier, en tant qu'enjeu majeur de justice sociale aux échelles locale, nationale et internationale. Il offre aussi une méthode d'approche pratique des problèmes de pauvreté, qui met utilement en exergue la rationalité, la connaissance et la validation par la discussion. C'est bien là que réside une originalité de l'Initiative FACTS évoquée ci-dessus, dont le lien avec la science (inscrit dans l'acronyme FACTS = Field ACTION Science) n'a rien de surprenant, puisque la méthodologie proposée pour l'action de terrain est semblable à la méthode scientifique.

Dons, marchés et régulations sont trois piliers de la lutte contre la pauvreté. L'altruisme intervient dans les trois. Elle clarifie la question du don par rapport à l'exercice de la générosité ou à l'attente du contre-don. Bien que ce point n'ait pas été détaillé, elle intervient évidemment dans l'élaboration et l'adoption des régulations. Elle interpelle le fonctionnement économique des marchés, et peut aider à formaliser et à promouvoir l'économie sociale et solidaire. Elle est enfin porteuse d'une quatrième dimension. Dans sa mise en œuvre, elle est constitutive d'une méthode qui conduit à promouvoir l'action fondée sur la connaissance et validée par la critique des autres. Pour ces différentes raisons, le concept d'altruisme apparaît donc bien comme une clé dans la lutte contre la pauvreté.

<sup>1</sup> Comme l'illustre la création en 2007 de la Chaire « Savoirs contre Pauvreté » au Collège de France (<http://www.college-de-france.fr/>)

<sup>2</sup> Il s'agit d'une plate-forme électronique gratuite, d'accès libre, qui a vocation à publier les résultats innovants obtenus sur le terrain, sous une forme répliquable et après validation grâce au système de la revue par les pairs, ceux-ci étant eux-mêmes acteurs de terrain. Bien que majeure, il ne s'agit que d'une première étape de l'Initiative FACTS qui, de façon plus large, cherche à animer la communication entre acteurs de terrain, à les aider à structurer leurs communautés, et à développer une culture de l'action mieux fondée sur des faits établis et sources de progrès (Evidence-Based action). Un bénéfice collatéral est de faire bénéficier ces acteurs d'une reconnaissance, qui leur fait singulièrement défaut (cf. Kourilsky *et al.*, 2009, texte fondateur de l'Initiative FACTS).

## Références

- Defalvard, H (2011 a) Fondements économiques de l'Economie sociale et solidaire (soumis pour publication).
- Defalvard, H. (2011 b) Freedom, Equality, Altruity (soumis pour publication).
- Duflou, E. Lutter contre la pauvreté. (I) Le développement humain (II) La politique de l'autonomie. La République des Idées. Seuil 2010.
- Kolm, S.C. «Introduction to the economics of giving, altruism and reciprocity», in Serge-Christophe Kolm et Jean Mercier Ythier, Handbook of the Economics of Giving, Altruism and Reciprocity, Elsevier, 2006.
- Kourilsky, P. Le Temps de l'altruisme. Odile Jacob, Paris 2009.
- Kourilsky, P. Le Manifeste de l'altruisme. Odile Jacob, Paris 2011.
- et al.* Mauss, M. Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, 1925. Quadrige / PUF 2007.
- Rosanvallon, P. La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence. Le Seuil 1995 Points Essais 1998.
- Sen A., Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Sen, A. L'idée de Justice. Flammarion 2010.
- Simmel G., Les Pauvres (1908), traduction française avec introduction de Serge Paugham et Franz Schulteis, Paris, PUF, 1998.
- Stiglitz, J. Le Triomphe de la cupidité, Mazamet, Babel, 2010.
- Supiot, A. L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total, Paris, Le Seuil, 2010.